prendra également en charge les dommages et intérêts et d'une manière générale l'ensemble des coûts supportés par l'Office de Tourisme communautaire du Vexin Normand dans le cadre de procédures pré-contentieuses ou transactionnelles comme les frais d'avocat, d'huissier, d'expert, d'arbitre, médiateur, conciliateur, de justice, ... sans que cette liste ne soit limitative.

6. A cet effet, le prestataire touristique signataire de la présente cession s'engage notamment à régler directement à l'auteur de la réclamation toutes les sommes que celui-ci exigerait de l'Office de Tourisme communautaire du Vexin Normand et à intervenir à toute instance engagée contre l'Office de Tourisme communautaire du Vexin Normand ainsi qu'à le garantir de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre lui à cette occasion et solliciter la mise hors de cause de l'Office de Tourisme communautaire du Vexin Normand.

## 10. LISTE DES PHOTOGRAPHIES OBJETS DE LA PRESENTE CESSION

La présente cession concerne les photographies ci-dessous listées et identifiées de la manière suivante :

Raison sociale du prestataire \_ titre de la photo © nom du photographe (ex. : Hôtel de la Cigogne\_vue extérieure © Michel Durand)



Mont Viné 1@C Hyest



Mont Viné 2@C Hyest



Mont Vine 3@C Hyest



Mont Viné 4@C Hyest

Fait à : Vesu

Le: 23.02.22

Nom, prénom: Hyed, Constava

Signature du prestataire touristique (complétée de la mention Lu et approuvé) :

du et approuve



Office de Tourisme du Vexin Normand 1 passage du Monarque – rue de Vienne – 27140 GISORS Adresse pour toutes les correspondances : 5 rue Albert Leroy – CS 800 39 - 27140 GISORS Tél: +33 (0)2 32 27 60 63 – info.tourisme@ccvexin-normand.fr

